

M A I R I E
D E
B O U S S E N S
H A U T E - G A R O N N E

Code Postal : 31360
Téléphone 05 61 90 02 26
Télécopie 05 61 90 07 88
Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 OCTOBRE 2022

Etaient présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA, MM. ROQUEBERT, CELLIER, EVIN(proc), Mmes COURTOUX (proc), SANDY, AGUILA.

Absents excusés : Mme GRANGE (Proc. M. EVIN)

M. DESHONS (Proc. Mme COURTOUX)

Secrétaire de séance : Mme GERARD

Ouverture de la séance à 19H30.

Présentation d'une étude de faisabilité pour la couverture de la piste de danse par Monsieur POUPARD, Architecte à Aurignac (31)

Le Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

- **En point 7 : Participation à la mise en concurrence organisée par le CDG 31 à la Protection Sociale Complémentaire du personnel communal**

1° - Désignation de l'entreprise pour la réalisation de « l'Impasse des Boïdures »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de réserves foncières et qu'une partie de la parcelle A 226 a été vendue par délibération du 12/05/2022 à la SCI LE-MA afin d'accueillir le futur cabinet dentaire. Il indique que l'accès à cette parcelle ainsi qu'à la zone définie par l'OAP du PLU nécessite la construction d'une première tranche de voirie. Cette voirie étant située dans le domaine privé de la Commune, sa réalisation et son financement seront faits par la Commune. La Société COMMINGEO, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, a organisé l'appel d'offres. Monsieur le Maire présente l'analyse des offres et informe qu'il a retenu l'Entreprise LEFEBVRE de CASTANET-TOLOSAN pour un montant de travaux HT de 133 998.22€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a pris acte de cette décision.

2° - Equipement de l'appartement du médecin

Monsieur le Maire rappelle que par une délibération du 15 septembre 2022, il a été décidé de mettre à la disposition du Docteur Mélodia RODRIGUEZ un appartement meublé et équipé, gratuit pendant un an. Il présente le devis d'équipement fourni par la Société MAYBEE de TOULOUSE qui s'élève à la somme de 9 207.78€ HT. Après étude du devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier les travaux d'équipement de l'appartement à la Société MAYBEE de TOULOUSE.

3° - Convention pour recherche d'un médecin

Monsieur le Maire propose de reconduire une convention de prospection d'un autre médecin qui viendrait conforter le corps médical actuel. La Société SUP GARCIA présente une nouvelle convention dont la participation s'élève à 10000 € : la somme de 5000€ sera versée à la signature de la convention et 5000€ versée à l'issue de l'installation du médecin.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

4° - Application des instructions gouvernementales à propos de la consommation des énergies

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des directives gouvernementales à propos de la fragilité énergétique, que le Conseil Municipal se doit d'appliquer. Il informe qu'une note a été rédigée dans ce sens et distribuée aux présidents des associations, aux directeurs d'école, au personnel communal.

Une réflexion est également menée quant aux illuminations de Noël dans le village : il a été décidé de les réduire de moitié.

5° - Informations sur le conseiller aux décideurs locaux

Monsieur le Maire rappelle la fermeture définitive de la Trésorerie de Cazères au 31.12.2022. La Commune sera désormais rattachée à Carbonne. Un conseiller sera à la disposition des élus pour les problèmes locaux.

6° Rénovation des réseaux et de la plage de la piscine municipale

Monsieur le Maire rappelle que la piscine municipale a été construite dans les années 70, qu'elle a relativement bien vieilli grâce à un entretien régulier. Mais depuis quelques années, une fuite d'eau est apparue pour être très importante en 2021. Au mois de Mai dernier, un spécialiste en a déterminé la cause. Une réparation importante s'impose. Monsieur le Maire propose de procéder en même temps à une rénovation complète du bassin et de la plage. L'entreprise Comminges Bâtiment, titulaire du marché à bons de commande, qui est déjà intervenue sur le bassin, a fourni une proposition d'un montant HT de 43 208€ HT. Monsieur le Maire précise qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Devis accepté à l'unanimité des membres présents.

7° - Participation à la mise en concurrence organisée par le CDG 31 à la Protection Sociale Complémentaire du Personnel Communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le centre de gestion conclut pour le compte des collectivités territoriales des conventions de participation avec les organismes proposant la couverture des agents aux risques dits de Santé et de Prévoyance. Il indique que le Centre de Gestion de la FPT 31 envisage d'engager une procédure de mise en concurrence pour l'obtention d'une convention de participation en Prévoyance et/ou en Santé à effet au 1^{er} janvier 2024. Il précise que l'adhésion de la commune est facultative. Monsieur le Maire rappelle également que la Commune a adhéré par le passé aux conventions proposées par le Centre de Gestion et a décidé d'une participation financière aux agents pour la couverture de ces risques. Il informe également l'assemblée que cette participation sera obligatoire pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire propose de participer à cette mise en concurrence pour la couverture du risque Prévoyance et du risque Santé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8° - QUESTIONS DIVERSES

- La cohabitation dans les salles communales a été évoquée
- Présentation des animations de fin d'année

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45

Fait à BOUSSENS, le 17 octobre 2022

La Secrétaire de Séance,

Sylvie GERARD



Le Maire,

Christian SANS

